



ACTUALITÉS

[\(https://informateurjudiciaire.fr/categorie_actu/actualites/\)](https://informateurjudiciaire.fr/categorie_actu/actualites/)

INFORMATEUR JUDICIAIRE

ÉCONOMIE

[\(https://informateurjudiciaire.fr/categorie_actu/economie/\)](https://informateurjudiciaire.fr/categorie_actu/economie/)<https://informateurjudiciaire.fr>**ABONNEZ-VOUS**

L'ACTU DES ENTREPRISES

[\(HTTPS://INFORMATEURJUDICIAIRE.FR/PAGE-ABONNEMENT/\)](https://informateurjudiciaire.fr/page-abonnement/)**VOS FORMALITÉS JURIDIQUES**

RAPIDE - EFFICACE

[HTTPS://INFORMATEURJUDICIAIREFORMALITES.LEGALVISIONPRO.FR](https://informateurjudiciaireformalites.legalvisionpro.fr)**VOS ANNONCES LÉGALES**

SIMPLE - ÉCONOMIQUE

[HTTPS://INFORMATEURJUDICIAIRE.FR/PUBLIEZ-VOS-ANNONCES-LEGALES-24H-24/](https://informateurjudiciaire.fr/publiez-vos-annonces-legales-24h-24/)ACTUALITÉS ([HTTPS://INFORMATEURJUDICIAIRE.FR/CATEGORIE_ACTU/ACTUALITES/](https://informateurjudiciaire.fr/categorie_actu/actualites/))

Plan de relance régional : les propositions du Ceser

Après l'urgence, la Région se mobilise pour organiser un plan de relance et de sauvegarde économique. Le Comité économique, social et environnemental régional (Ceser) a planché sur vingt propositions concrètes pouvant être mise en œuvre au plus tôt qui s'appuient sur l'expérience d'une crise inédite.

Victor Galice - 3 juillet 2020

ACTUALITÉS

https://informateurjudiciaire.fr/categorie_actu/actualite

ÉCONOMIE

https://informateurjudiciaire.fr/categorie_actu/economie

«C'est un plan de relance, il doit par définition être à effet le plus rapide possible et nos propositions doivent être concrètes et mises en œuvre le plus rapidement possible », assure Jacques Bodreau, président du Ceser, saisi sur le sujet du plan de relance régional par Christelle Morançais, présidente du Conseil régional. En un mois les conseillers du Ceser ont donc établi un document de 85 pages, pour vingt propositions, votées par 80% de l'assemblée.

REDONNER CONFIANCE ET ESPOIR

« La présidente de la Région, dans sa lettre de saisine, insiste sur le fait qu'après les mesures d'urgence, nous sommes dans un deuxième temps avec les mesures de relance, mais nous sommes toujours dans l'urgence. Le fil rouge de la démarche est de n'oublier personne, des chefs d'entreprise en situation difficile aux jeunes en décrochage qui arrivent au mauvais moment sur le marché de l'emploi, en passant par l'économie sociale et solidaire, les associations qui œuvrent dans la solidarité, les professions libérales. On s'aperçoit aujourd'hui que nous avons de multiples pans de la société concernés par l'impact de la crise. Il faut jouer sur tous les leviers qui permettent de n'oublier personne. Il faut redonner confiance et espoir », assure Jacques Bodreau.

Pour les entreprises, le premier axe est financier. « Un certain nombre de TPE, PME, PMI, professions libérales, artisans, auto-entrepreneurs, associations de solidarité, devront attendre deux ans pour que revienne une activité économique conforme à ce que l'on a connu. Beaucoup d'acteurs ne pourront pas passer ces deux ans avec de la dette. Ce qui oblige à deux propositions. D'abord, il faut renforcer les fonds propres des entreprises tout de suite. Et il ne faut pas leur rajouter de la dette avec le PGE ou avec des avances remboursables. Différents instruments financiers existent. Dans certaines situations, cela ne sera même pas possible d'amener en fonds propres, il faudra accepter qu'une ligne budgétaire soit consacrée à la subvention pour faire passer à certaines structures le cap des 24 mois. Nous proposons un abandon de créances pour les entreprises les plus en difficulté qui ont bénéficié du dispositif d'avance remboursable de la Région. Ce qui a été fait, a été bien fait : le PGE et le fonds Résilience de la Région, ont permis de faire face à l'immédiateté.

Maintenant que la situation dure, on se rend bien compte que l'endettement des entreprises ne pourra pas passer. Il faut envisager d'abandonner certaines avances remboursables avec une clause de retour à meilleure fortune. Il faut aider les trésoreries le plus rapidement possible », martèle le président du Ceser.

RELANCER L'INVESTISSEMENT PUBLIC

Le deuxième message du Ceser via la Région est celui de la nécessaire relance de l'investissement des collectivités et de l'État : « Il faut relancer l'investissement public entraînant l'investissement privé. Un "new deal" qui doit rejoindre le "green deal". Il s'agit de lancer des investissements plus massifs qu'en période normale, en associant public et privé. C'est, par exemple, avancer la réalisation de nouveaux lycées prévus. Pour créer tout de suite dans le bâtiment de l'activité importante en termes d'emploi et de sous-traitance. C'est aussi porter une attention particulière à des besoins concrets d'investissement des entreprises qu'elles ne peuvent gérer par la dette. On peut le faire par des outils que nous avons en termes d'investissements immobilier avec la SEM régionale Solution & Co.

Le troisième volet porte sur la rénovation énergétique des bâtiments. C'est un des secteurs où il faut massivement investir, les processus étaient lourds et les dossiers complexes. Cela fait appel à des compétences spécifiques, nécessite de la formation, et derrière celle-ci il y a de l'emploi local, du pouvoir d'achat grâce aux économies faites par les ménages. C'est un processus vertueux, qu'il faut lancer de manière plus forte que prévue. »

UN RÔLE STRATÉGIQUE DE PROXIMITÉ

Pour Jacques Bodreau, la crise a aussi été un révélateur institutionnel : « Clairement, la Région a pris une place prépondérante dans la mise en œuvre des politiques économiques et de proximité. Quand l'État n'a pas su faire il a dialogué et négocié avec la Région. Celle-ci est un maillon stratégique.

Il y a autre chose que les ressources financières, il y a la stratégie à mettre en place pour savoir sur quels leviers appuyer. Nous disons à la Région de renforcer sa capacité de chef de file, elle doit s'adresser aux chefs d'entreprise, aux salariés et aux établissements financiers pour qu'une synergie opère. Nous pensons aussi qu'une réflexion est à mener sur la capacité de mobilisation d'une partie de l'épargne locale, pour la re-flécher vers l'économie régionale. »

Le Ceser n'évite pas le coût d'une telle politique. « Nos propositions sont liées à un état des lieux global. Nous savons très bien que les ressources sont difficiles et le seront encore plus à l'avenir. Nous n'oublions pas que leur mobilisation est extrêmement compliquée. Nous portons notre attention sur la négociation entre l'État et les Régions. L'État ne peut pas laisser les Régions tributaires des conditions économiques actuelles. Il devra en abonder les ressources. » L'accompagnement des territoires et la contractualisation avec les EPCI sont apparus comme stratégiques : « L'un des révélateurs de la crise, c'est que souvent cela s'est mieux résolu en proximité qu'au niveau de l'État. La connaissance du terrain, des différents territoires doit renforcer cette contractualisation. La Région doit, en stratégie, contractualiser avec chaque EPCI de façon spécifique, au plus proche, en fonction des besoins », conclut Jacques Bodreau.

Il appartient désormais au Conseil régional de se positionner au regard de ces propositions.

Je consulte les journaux

